

Annexe 4 à l'arrêté royal du 9 décembre 2019 modifiant ou abrogeant divers arrêtés d'exécution ensuite de l'introduction du Code du recouvrement amiable et forcé des créances fiscales et non fiscales

Annexe 7 à l'arrêté royal du 3 mars 1927 portant exécution du Code des droits et taxes divers

Service Public Fédéral
FINANCES
Administration générale de la
Fiscalité

Réservé à l'administration :
Date de réception de la demande de restitution

.....

**DEMANDE DE RESTITUTION DE LA TAXE ANNUELLE SUR LES ENTREPRISES
D'ASSURANCES**

<u>Le demandeur</u>	
Numéro d'entreprise ou autre numéro attribué par le Service public fédéral Finances :
Forme juridique et dénomination de l'entreprise d'assurances :
Siège statutaire (adresse complète) :
Date de constitution de l'entreprise d'assurances :

En application de l'article 201³⁶ du Code des droits et taxes divers et de l'article 240^{7septiesdecies} de l'arrêté d'exécution du Code des droits et taxes divers, demande le remboursement de la taxe annuelle sur les entreprises d'assurances, des intérêts et des amendes payés pour l'année d'imposition :

- Montant de la taxe payée :
- Date du paiement :
- À rembourser sur le compte n° :
- Sous les références :

Les documents suivants sont joints à la demande :

1.
2.
3.

Cadre réservé à l'administration
Accusé de réception Numéro de dossier : Bruxelles, le
(signature, suivie du nom, prénom et titre/grade)
N.B. La demande sera traitée dès que l'administration disposera de toutes les données à fournir par l'entreprise d'assurances pour la restitution demandée.

À le(date)
Au nom de l'entreprise d'assurances ¹
(signature, suivie du nom, prénom et qualité)

REMARQUE IMPORTANTE

La demande doit être envoyée exclusivement au :

Administration Grandes entreprises
 Centre Grandes Entreprises – Gestion et Contrôles spécialisés
 Boulevard du Jardin Botanique 50, boîte 3351
 1000 Bruxelles
 Tél. 0257/703 10
 Fax. 0257/995 54
 goge.bgc.gcs@minfin.fed.be

Vu pour être annexé à Notre arrêté du 9 décembre 2019.

PHILIPPE

Par le Roi :

Le Vice-Premier Ministre et
 Ministre des Finances,

A. DE CROO

¹ La demande doit être signée par une personne légalement qualifiée pour engager l'entreprise d'assurances, ou par le mandataire de l'entreprise d'assurances.